

Emprise, abus de pouvoir, abus spirituels – Journée CORREF 9 décembre 2019

Je tenais à remercier Sœur Véronique Margron pour l'invitation qu'elle m'a faite, en tant que président de l'AVREF (Aide aux Victimes des dérives dans les mouvements Religieux en Europe et à leurs Familles), à votre journée sur l'emprise et les abus de pouvoir et spirituels dans les communautés religieuses au sein de l'Eglise Catholique. En même temps, je tenais à m'excuser pour mon absence, due à la grève des transports (je ne suis pas Parisien).

J'ai proposé à Sœur Véronique de lui confier un mot de la part de notre association, en ayant bien conscience que cette journée vous appartient.

Vous savez le sujet d'actualité brûlante, puisque les abus sexuels commis sur des enfants et sur des femmes religieuses au sein de l'Eglise font la une des médias, deviennent thèmes d'œuvres cinématographiques et qu'on en est venu à pointer un mal en amont, que le pape identifie comme abus de pouvoir, abus de conscience, jusqu'à parler d'abus communautaires.

Mais il serait malheureux d'attendre toujours qu'un sujet soit de l'actualité médiatique pour le traiter, surtout quand il touche au cœur de la vie ecclésiale et de ce qui lui donne sens. Ce que défend l'Eglise dans sa foi (en Dieu et finalement en l'homme) ne peut admettre qu'elle ignore tant d'abus que nous, associations, constatons depuis tant de décennies, sur lesquels nous alertons, avons alerté en premier lieu les responsables communautaires et ecclésiastiques, et sur lesquels nous avons si souvent tenté de mettre des mots. Ces mots sont nécessaires pour les victimes qui viennent à nous. Ce sont les premiers à délivrer la personne d'un état de prison intérieure et de dénuement psychique.

Les mots que vous allez dire pour qualifier et discerner les abus en communauté vont être déterminants. Pour vous, communautés, car la lucidité est, pour vous, dans le contexte de crise institutionnelle actuel, condition de survie. Mais d'abord pour les victimes, qui sont ou ont été des vôtres, et dont vous ne devez absolument pas craindre les réactions, la libération de parole, les demandes d'enquête, ou de réparations.

Il semble bien que l'examen vous obligera à revisiter vos histoires, l'histoire même des communautés religieuses, dont certaines parmi vous sont de lointaines porteuses et témoins, pour en reconsidérer les fondements, car l'usage des traditions est invoqué partout pour couvrir bien des abus. La définition des vœux est souvent mal comprise, interprétée, ou étrangement appliquée. L'étrange est problématique lorsqu'il signifie un abus sur la personne qui s'engage.

On peut concevoir l'abus de pouvoir comme la marque systématique de tout abus, mais il est juste de pointer ce que l'abus dans le cadre religieux a de propre : l'abus spirituel, ou l'abus sur l'âme. L'occasion est belle de considérer cet abus, car il semble que toute définition théologique manque, quand ne manquent pas dans l'Eglise depuis toujours les revendications de répondre aux besoins spirituels des hommes et des femmes. Or on ne peut s'arrêter à une définition de l'abus spirituel comme abus d'une position d'autorité spirituelle à des fins secondaires : argent, sexe, emprise. Il est urgent de considérer l'abus spirituel comme un abus sur la « matière spirituelle » de l'homme, si l'on peut dire. Donc de considérer ce que l'on touche en l'homme quand on l'interroge sur ce qu'il a de plus intime et qu'on prétend l'accompagner à cet endroit, à l'endroit de sa réponse. Il est urgent de reconnaître là un espace sacré, dont l'infraction est un viol dont les effets constatés sont comparables à ceux d'un viol physique dans l'enfance.

L'abus spirituel est l'arme sans doute la plus fatale pour prendre pouvoir sur une personne, la rendre objet, jusqu'à la dépersonnalisation. Et combien systématiquement sous couvert de la sauver, gérant d'autorité son salut à sa place.

Il n'est pas non plus illégitime de penser qu'une institution religieuse qui ne réagit pas au viol de l'enfance autorise le viol de l'âme.

Nous avons commis un document sur les abus en communauté religieuse, que nous vous proposons, accessible sur notre site (www.avref.fr). Il a été loué par le Conseil Permanent de la CEF. Et nous vous invitons à nous aider à le mettre à jour, car c'est un outil proposé pour trouver des parades aux abus tels que nous avons pu les lister dans le parcours d'un engagement religieux. Il s'adresse aux responsables religieux, que vous êtes.

Mais il est de votre compétence et non de la nôtre de réfléchir sur votre vie, vos traditions, vos valeurs, ce que vous proposez aux personnes qui viennent à vous avec les mille questions qui sont les leurs, et sur la préservation que vous faites de la liberté spirituelle, condition d'une vie donnée et d'une dignité humaine accomplie.

Pour nous, nous ne nous adressons à vous que comme anciennes victimes, parents de victimes, aidants de victimes, et nous vous remontons un cri, qu'on serait tenté systématiquement de ne pas vouloir entendre, par peur de se trouver fragilisés ou remis en question. Il y a certainement une question de foi, secrète à chacun. Mais le visage de la foi que vous proposez ne peut être celui du chiffre ou de l'apparence, il est celui de votre réponse à une vérité qui crie avec les pierres.

Nous sommes heureux de ce temps que vous prenez, à l'initiative de la CORREF, et espérons qu'il soit un point de départ et le signe d'une aube.

Aymeri Suarez-Pazos

Président de l'AVREF.